

Technopole agroalimentaire

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance extraordinaire le **7 décembre 2020 à 20 heures**, en la salle du Conseil située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, l'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant le suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. PÉRIODE DE QUESTIONS
- PÉRIODE D'INFORMATION
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 PRÉSENTATION DU MAIRE
- 5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 ADOPTION
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Au cours de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions doivent porter exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023.

Saint-Hyacinthe, le 18 novembre 2020

Colore Beau dio sue

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA Greffière